



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires

28 AOUT 2014

Laon, le

*Service Environnement
Unité Gestion des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement, Déchets*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DE L'ENSINET

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 28 août 2014, une enquête publique qui sera ouverte du **mercredi 24 septembre** au **samedi 25 octobre 2014**, dans les communes de PREMONT et SERAIN sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur dénommée parc éolien de l'Ensinet sur le territoire des communes de PREMONT et SERAIN présentée par la société PARC EOLIEN DE L'ENSINET dont le siège social est 188 RUE Maurice Béjart – CS 57392 – 34184 MONTPELLIER.

Le projet est composé de 11 éoliennes d'une puissance nominale de 3,3 MW et d'une hauteur de 150 mètres sur le territoire des communes de PREMONT et SERAIN.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans les mairies de PREMONT et SERAIN ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de PREMONT, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de la société PARC EOLIEN DE L'ENSINET au 188 rue Maurice Béjart – CS 57392 – 34184 MONTPELLIER

M. Jacques DENISSEL, directeur des services betteraviers de l'Union SDA, en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur et Mme Nadia QUIEVREUX, attachée territoriale, en retraite, a été désignée comme suppléant, M. Jacques DENISSEL siégera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX
Mercredi 24 septembre 2014	09h-12h	PREMONT
Mercredi 01 octobre 2014	14h-17h	SERAIN
Mercredi 08 octobre 2014	14h-17h	PREMONT
Samedi 18 octobre 2014	09h-12h	SERAIN
Samedi 25 octobre 2014	09h-12h	PREMONT

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans les mairies de PREMONT et SERAIN et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de Région Picardie est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
Le Responsable de l'Unité,

Thomas BOSSUYT